



Mémoire présenté
au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans
le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le
développement des énergies propres au Québec

par Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville (MEAC)

le 1^e août 2023

NOTE LIMINAIRE

Les idées et propositions émises dans ce mémoire sont en phase avec celles des autres groupes et personnes impliquées dans la défense de l'environnement. Il n'est donc pas étonnant pour un lecteur-trice de retrouver des similarités, mais cela n'enlève rien à la pertinence des propos, au contraire, cela renforce l'importance du message.



TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION	3
2 TOILE DE FOND	3
3. NOS RECOMMANDATIONS	5
RECOMMANDATIONS SUR LA GOUVERNANCE	5
RECOMMANDATIONS SUR L'ÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE D'ÉNERGIE	7
RECOMMANDATIONS SUR LA TARIFICATION	10
4. CONCLUSION	10



1. PRÉSENTATION

Mobilisation environnement Ahuntsic Cartierville (le MEAC) est un comité citoyen qui cherche à agir au niveau local et national pour faciliter une transition socio-énergétique ancrée dans la justice sociale. Pour atteindre cet objectif, ses membres travaillent de concert avec l'ensemble de la population et des autorités en vue de mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation pour affronter les changements climatiques et d'adopter des actions collectives visant à réduire l'empreinte carbone collective. Ce travail se fait sur tous les volets, que ce soit au niveau du transport, du logement, de l'alimentation, des relations, du travail ou de l'urbanisme. Le MEAC a été fondé en 2015, au plus fort de la lutte contre l'oléoduc d'Énergie-est, et il n'a jamais cessé de s'investir sur tous les fronts en vue de rendre notre environnement plus fort et plus résilient.

2. TOILE DE FOND

En réponse à l'invitation du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à soumettre des mémoires dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec, vous trouverez ci-dessous nos recommandations quant aux principales orientations que le Québec devrait adopter en lien avec notre avenir énergétique.

Nous appuyons l'objectif visant la décarbonation du système énergétique québécois. Il s'agit là d'une démarche nécessaire, urgente et prioritaire. Néanmoins, les déclarations du premier ministre et du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, au cours des derniers mois, la lecture des documents fournis en appui à cette consultation et le contenu du questionnaire proposé à la population, auquel nous avons choisi de ne pas répondre, nous font craindre que la cible de décarbonation d'ici 2050 ne soit qu'un prétexte et non l'objectif réellement visé, qui serait en fait une vigoureuse relance du développement industriel et un cortège de mesures corrosives pour la nature et la société. Nous observons ainsi :

- Des indications d'une volonté de privatisation et de déréglementation plus ou moins accentuées et plus ou moins déguisées du secteur énergétique;
- Le développement effréné de projets énergétiques et miniers qui fragiliserait encore davantage les écosystèmes et les ressources en eau, surtout lorsque les profits sont privatisés et que les risques et les coûts en terme de pollution sont à la charge des contribuables, et lorsque les territoires traditionnels autochtones

subissent particulièrement les répercussions de l'atteinte portée;

- Le coût associé à ces projets, souvent diffus, ainsi que les risques supportés. Ceux-ci se manifestent souvent d'une manière qui dépasse leur cadre d'origine, comme dans le cas des feux de forêt de cet été;
- Un nouveau recul des pratiques démocratiques de consultation de la population;
- Le maintien du gaz naturel dans les bâtiments au-delà de ce qui est nécessaire;
- Une mauvaise gestion des fonds publics dont l'exemple le plus criant est l'entente biénergie conclue entre Hydro-Québec et Énergir, selon laquelle Hydro-Québec doit compenser Énergir pour la perte de revenus découlant des volumes moindres de gaz naturel qu'Énergir livrerait à ses clients qui accepteraient la biénergie; cette entente engendrera un manque à gagner potentiel de 4,8 milliards de dollars pour Hydro-Québec, en sus de la compensation monétaire de 2,4 milliards de dollars versée par Hydro-Québec à Énergir. L'ensemble des contribuables québécois-es auraient ainsi à indemniser, à hauteur de 7,2 milliards d'ici 2050, une entreprise privée qui produit des hydrocarbures pour la réduction de ses profits;
- Un soutien inconsidéré au développement du gaz naturel dit « renouvelable » (GNR) à partir de « gisements » de biomasse dont le potentiel n'a jamais été démontré et dont la production à grande échelle aurait des répercussions écologiques qui n'ont jamais été évaluées;
- La sobriété énergétique, à laquelle on accorde une place symbolique, sans qu'elle ne soit assortie de mesures concrètes;
- Le but de la sobriété énergétique n'est pas de libérer davantage d'énergie pour en multiplier la vente dans d'autres ressorts et de multiplier les infrastructures nécessaires pour ce faire, mais bien de renverser le paradigme de la croissance à tout prix, qui est incompatible avec la viabilité du climat à court, moyen et long terme, et de tout simplement apprendre à moins consommer.

Nous nous objectons d'emblée à cette façon cavalière et improvisée de cadrer la réflexion sur l'avenir énergétique du Québec. La priorité accordée jusqu'ici à la hausse du niveau de vie des classes privilégiées a mis une telle pression sur la nature qu'elle a déjà provoqué le dépassement de la plupart des limites assurant la stabilité des systèmes biophysiques dont la vie sur terre dépend, notamment celles qui concernent

le réchauffement climatique, la biodiversité et l'eau douce. Les climatologues nous avertissent que nous assistons présentement à un emballement du réchauffement climatique et que nous risquons fort d'atteindre 1,5 degré d'augmentation par rapport au niveau préindustriel avant 2030, ainsi que 2 degrés d'augmentation d'ici 2050. De tels constats remettent en question la viabilité même des sociétés modernes face aux conséquences du réchauffement climatique. Les répercussions du phénomène sont maintenant très concrètes pour toutes les Québécois-es puisque nous assistons à une multiplication des catastrophes naturelles, comme les feux de forêts, les tornades et les inondations pour ne citer que quelques-unes de celles qui ont secoué la province au cours des dernières semaines.

Or, il est particulièrement inquiétant, dans ce contexte, de constater le risque élevé d'échec de la décarbonation elle-même qui, même si elle fait office d'objectif officiel, n'a pour ainsi dire aucune chance d'être réalisée d'ici 2050 si elle ne repose pas en priorité et principalement sur une baisse de la consommation d'énergie. Dans le discours actuel, elle se fonde plutôt presque exclusivement, comme le propose le gouvernement, sur la construction d'un « demi Hydro-Québec » ou même plus, en 27 ans, et sur la production massive de GNR alors que la faisabilité matérielle de ce mégachantier est aussi incertaine qu'est certaine l'opposition citoyenne à plusieurs des innombrables projets qui le composeraient.

Il est plus que temps d'arrêter cette fuite en avant et de concentrer nos ressources sur le rétablissement des systèmes qui soutiennent la vie. La décarbonation du système énergétique québécois nous en offre une occasion et c'est dans cette optique que se situent les recommandations qui suivent.

3. NOS RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS SUR LA GOUVERNANCE

Que le Québec...

1. Tienne un vrai **débat de société** pour se donner une **vision collective** de son **avenir énergétique** et une nouvelle **politique énergétique** alignée avec les objectifs de **lutte contre le réchauffement climatique**, de **préservation de la biodiversité** et de **justice sociale**;
2. Se dote d'un **plan structuré** de mise en œuvre de cette politique énergétique, assorti de **cibles** finales et intermédiaires et de **mécanismes rigoureux d'évaluation** continue, assurant la mise en place rapide d'un système

- énergétique **décarboné** qui respectera les **capacités de support des écosystèmes**, garantira la **sécurité énergétique** de la population et assurera des **conditions de vie décentes** à toutes et tous au terme d'une **transition juste** pour les travailleuses et travailleurs concernés ainsi que pour leurs communautés;
3. Change la politique de la croissance à tout prix, qui est incompatible avec la sobriété énergétique, et pour ce faire, tienne compte de celle-ci comme d'une véritable option à prendre en considération lors des processus décisionnels afférents à des projets qui ont ou auront des répercussions sur l'environnement;
 4. Reconnaisse les **ressources énergétiques** comme un **bien commun et non comme un objet de spéculation profitable uniquement à la classe la mieux nantie de la société, mais aucunement à la majorité des citoyen·nes**;
 5. Reconnaisse le système énergétique comme un **service public** dont les **actifs** sont **stratégiques** et **ne doivent pas être confiés au secteur privé**, et dont les modalités de prestation des services doivent être guidées par l'**intérêt général** et la **justice sociale**, et non par la recherche de profit. Dans cet esprit:
 - **N'autorise pas les contrats d'achats privés**, qui marqueraient le début de l'ouverture du marché de détail;
 - **Ne relève pas le plafond de 50 MW pour les projets de barrages détenus par des producteurs indépendants** qui vendent leur production à la société d'État;
 - **S'abstienne de permettre à des producteurs indépendants de détenir des centrales de 50 MW et plus**;
 6. Renforce le rôle de la **Régie de l'énergie** en tant qu'organisme **indépendant, impartial et apolitique**. À cette fin:
 - Modifie la Loi sur la Régie de l'énergie afin que les régisseurs et régisseuses soient nommé·es par l'**Assemblée nationale** et non plus par le gouvernement;
 - Assure des conditions qui confère aux régisseurs et régisseuses un statut inamovible.

- Modifie les pratiques en vigueur pour que le **pouvoir de directives** du ministre responsable soit encadré de façon plus **restrictive**, ne soit utilisé que de manière **exceptionnelle** et, en conformité avec la Loi sur la Régie de l'énergie, se limite à la signification des préoccupations du gouvernement – **ce qui exclut la détermination des dispositifs**;
7. Intègre les objectifs de **lutte contre le réchauffement climatique** aux **critères de décision** de la **Régie de l'énergie**;
 8. **Élargisse** le rôle de la **Régie de l'énergie** pour inclure la **production d'énergie** en tant qu'activité réglementée et ajoute à son mandat la **planification intégrée des ressources** sur la base d'une participation publique large et réelle;
 9. Reconnaisse le **droit** à la **chaleur** et à la **fraîcheur**;
 10. **Institutionnalise** la lutte contre la **précarité énergétique** et travaille en **concertation étroite** avec les organismes de défense des droits pour l'éradiquer;
 11. Soumette tout projet énergétique ou minier au **crible** des objectifs de **lutte contre le réchauffement climatique**, de **préservation de la biodiversité** et de **justice sociale** ainsi qu'au crible des mécanismes les plus rigoureux de consultation assurant son **acceptabilité sociale**;
 12. Assure, dans le cadre de tout projet énergétique ou minier, le respect des **droits constitutionnels, internationaux** et **inhérents** des **nations autochtones**, y compris le droit au **consentement préalable, libre** et **éclairé**;
 13. Veille à **éviter l'accaparement des matières premières** par les nations riches au détriment de la transition énergétique des pays du Sud global.

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE D'ÉNERGIE

Que le Québec...

1. Assure **l'équilibre offre-demande** d'énergie et donc la **sécurité énergétique** de la population, sans fragiliser encore davantage les systèmes biophysiques dont nous dépendons, en donnant la **priorité absolue** à la **sortie complète des énergies fossiles** couplée à la **baisse de la demande d'énergie et de puissance** – et non au développement de la production énergétique;

2. Décrète un **moratoire complet** sur l'octroi de **capacité électrique** ou de **fonds publics** à de nouvelles **entreprises énergivores** (par exemple, tout ce qui est en lien avec la cryptomonnaie) tant que la **sécurité énergétique** de la population et la **décarbonation complète de notre système énergétique** ne sont pas assurées.
3. Au chapitre de la **sortie des énergies fossiles** :
 - Devance à **2030** l'interdiction des ventes de véhicules à essence;
 - Assure l'**abandon** graduel mais complet du **gaz naturel** (fossile ou renouvelable) dans le secteur du **bâtiment** en interdisant l'installation d'appareils au gaz pour le chauffage des espaces et de l'eau ou pour la cuisson, qu'il s'agisse de nouveaux équipements ou du remplacement d'équipements en fin de vie, en s'inspirant du [Règlement sur les appareils de chauffage au mazout](#) édicté en novembre 2021;
 - Élimine le besoin de brûler du gaz naturel pendant les pointes de demande d'électricité en déployant un programme sérieux d'**aplanissement des pointes, sans recours aux énergies fossiles**, soutenu conjointement par Hydro-Québec et le gouvernement;
 - Rejette **tout projet alimenté aux énergies fossiles**, même ceux qui se targuent d'être « verts » tels que la fabrication de batteries avec du gaz fossile (des batteries destinées de surcroît à des véhicules électriques énergivores comme le Hummer);
 - Interdit la publicité de produits extrêmement polluants, comme les véhicules utilitaires sport (VUS), de la même manière que la publicité sur la cigarette est interdite;
 - Accompagne et soutienne la **transition des travailleuses et travailleurs** du pétrole et du gaz vers des secteurs compatibles avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité;
 - Intensifie son soutien à la **recherche** visant la décarbonation des **procédés industriels** difficiles à électrifier;
4. Au chapitre de la **baisse de la demande** d'énergie (sobriété énergétique) :

- Vise une décroissance importante du parc automobile en favorisant la mutualisation de la propriété des véhicules et leur partage au sein des collectivités. La croissance soutenue de l'utilisation de services tels que Communauto et Bixi indique qu'une partie croissante de la population est prête à passer aux alternatives à l'automobile privée.
- **Abandonne** tout projet d'expansion des **infrastructures autoroutières** ou **aéroportuaires**, sauf celles qui sont nécessaires pour sortir de leur isolement des communautés éloignées;
- Soutienne massivement la **mobilité active, financièrement** et par ses politiques d'**aménagement**;
- Soutienne massivement le **transport collectif électrique, urbain et interurbain**, notamment en investissant comme l'Ontario **plus de 4 000 \$ par habitant** dans le transport collectif au cours de la prochaine décennie (comparativement aux 1 548 \$ prévus au Québec), et en déployant des mesures dissuasives relativement à l'auto solo dans les secteurs bien desservis par le transport collectif.
 - Cette proposition permettrait d'une part une diminution importante de l'énergie consommée pour la mobilité, et donc de diminuer le besoin de produire plus d'énergie pour ce secteur, et d'autre part d'améliorer la balance commerciale du Québec en favorisant des moyens de transport conçus et fabriqués ici et non des produits importés.
- Élimine en milieu urbain un nombre significatif de voies de circulation automobile pour permettre la réalisation de réseaux de transports collectifs efficaces et complets en surface, des lignes de tramway par exemple. De tels réseaux sont à prioriser devant la construction d'infrastructures aériennes ou souterraines onéreuses qui ont comme principale fonction de laisser le champ libre à la circulation de l'automobile sur nos rues.
- **Module** de façon marquée les **subventions** afin de décourager l'achat de véhicules électriques énergivores et d'**encourager l'achat de véhicules électriques légers et très légers** (vélos et autres), sauf pour répondre à

des besoins particuliers et dans les secteurs peu propices à l'utilisation de véhicules légers pour le trafic pendulaire;

- Révise les **codes de construction** pour tendre vers des bâtiments à **consommation énergétique nette zéro** et rehausse substantiellement le soutien aux **rénovations écoénergétiques** ainsi qu'à l'achat d'**équipements de chauffage efficaces**;
 - En concertation avec les organismes de défense des droits, lance un grand chantier combinant la **décarbonation des bâtiments**, la **baisse de consommation d'énergie des bâtiments** et la **lutte à la précarité énergétique**, et pouvant inclure, à titre d'exemples :
 - **L'interdiction** de location des logements dits « **passoires énergétiques** », comme en France;
 - Un **vaste chantier de rénovations domiciliaires** et d'installation d'**équipements écoénergétiques sans frais** pour les ménages à revenus faibles et modestes et, dans le cas des locataires, **sans augmentation des loyers** et avec **droit au maintien** dans les lieux; à cet effet, rende obligatoire la déclaration des subventions reçues par les propriétaires et leur prise en compte dans les critères d'ajustement de loyers appliqués par la Régie du logement.
5. Au chapitre du **développement des énergies renouvelables** et des **projets miniers** en lien avec la transition énergétique :
- Rétère clairement et définitivement son **refus de l'énergie nucléaire**;
 - **Rejette** d'emblée tout projet de **harnachement de rivières vierges**;
 - Fournisse un **soutien marqué** à la **géothermie communautaire**, dans les contextes qui s'y prêtent;
 - Limite la production de **gaz naturel renouvelable** (GNR) à des **quantités restreintes destinées** à certains usages **difficiles à électrifier** (p. ex. certains procédés industriels ou pour des communautés isolées) mais **cesse de subventionner** la production de GNR à grande échelle pour **injection dans les réseaux d'Énergir et Gazifère** (qui servent

principalement au chauffage des bâtiments et à d'autres usages faciles à convertir à l'électricité);

- **Combatte**, de manière générale, la **prolifération de projets énergétiques et miniers** qui se déploieraient au détriment des milieux naturels et des milieux de vie;
- Soumette tout projet énergétique ou minier au crible de mécanismes rigoureux d'enquête et d'audiences publiques assurant son **acceptabilité sociale**.

RECOMMANDATIONS SUR LA TARIFICATION

Que le Québec...

1. Adopte des structures tarifaires qui **décourageront** réellement la **surconsommation** d'énergie par les **industries**, les **commerces**, les **institutions** et les **ménages aisés**, tout en priorisant le principe d'**abordabilité** pour les **locataires** et les **propriétaires à revenus faibles ou modestes**;
2. Évite toute mesure tarifaire qui **pénaliserait** les **consommateurs d'énergies renouvelables** pour compenser les baisses de revenus ou financer la transition des **acteurs du secteur des énergies fossiles en déclin** (qui ont disposé de plusieurs décennies pour redéployer leurs actifs dans des secteurs compatibles avec la lutte contre le réchauffement climatique); rejette, notamment, le « dédommagement » d'Énergir par Hydro-Québec dans le cadre du programme de biénergie;
3. Adopte des structures tarifaires progressives qui contribueront à **étaler l'appel de puissance** lors des pointes hivernales de demande d'électricité **sans pénaliser** les **locataires** ni les **propriétaires à revenus faibles ou modestes**;

4. CONCLUSION

Le Québec est à une croisée des chemins. Les orientations énergétiques qu'il adoptera seront révélatrices de sa capacité à prendre acte des défis qui se dressent devant nous avec une brutalité toujours plus manifeste. Nous espérons que les recommandations qui précèdent encourageront notre gouvernement à prendre un pas de recul et à se retirer de cette fuite en avant qui conduit l'humanité et l'ensemble du vivant à la catastrophe.